

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 10002955

EL A 07

*SMP,VARIOUS

Version: 4.2 (FR)

Imprimé le: 24.08.2020

Travaillé le: 19.11.2019

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom commercial:**

EL A 07

*SMP,VARIOUS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation:

Industriellement.

Adhésifs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur:

Wacker Chemie AG

Rue/B.P.:

Hanns-Seidel-Platz 4

Nationalité/C.P./Lieu:

D 81737 München

Téléphone:

+49 89 6279-0

Téléfax:

+49 89 6279-1770

Informations concernant la fiche de données de sécurité:

Téléphone

+49 8677 83-4888

Téléfax

+49 8677 886-9722

E-mail

WLCP-MSDS@wacker.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**Appel d'urgence:****+33 1 72 11 00 03****SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Classe de danger	Catégorie de danger	Voie d'exposition	H-Code
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Catégorie 2		H373
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 (effets narcotiques)		H336
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 (embryotoxique)		H361d
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1		H318
Liquides inflammables	Catégorie 2		H225
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2		H315

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: Danger

H-Code	Informations sur les dangers
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 10002955

EL A 07

*SMP,VARIOUS

Version: 4.2 (FR)

Imprimé le: 24.08.2020

Travaillé le: 19.11.2019

P-Code	Informations de sécurité
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280	Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ une protection des yeux.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser un jet d'eau, de la poudre, de la mousse ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une décharge adéquate.

Composants dangereux (etiquetage):

Toluène

Méthyl-tris-n-butylaminosilane

2.3 Autres dangers

Aucunes données disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non utilisable

3.2 Mélanges**3.2.1 Caractérisation chimique**

Polydiméthylsiloxane + auxiliaire + Aminosilane + solvant

3.2.2 Contenu dangereux

Type	N° CAS	N° CE Numéro d'enregistrement REACH	Substance	Concentration %	Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	Remarque
INHA	108-88-3	203-625-9 01-2119471310-51	Toluène	>25 – <30	Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373 STOT SE 3; H336 Skin Irrit. 2; H315 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225	[1], [2]
INHA	16411-33-9	240-462-2 01-2120764367-45	Méthyl-tris-n-butylaminosilane	>3 – <5	Acute Tox. 4 oral; H302 Skin Corr. 1B; H314 Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318	[1]

Type : INHA : composant, VERU : impureté

[1] = Substance dangereuse pour la santé ou l'environnement; [2] = substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires; [3] = substance PBT; [4] = substance vPvB

*Les critères de classement sont expliqués au chapitre 16.

Ce produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (règlement REACH (CE) n° 1907/2006, article 57) ≥ 0,1 %.

SECTION 4: Premiers secours

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 10002955

EL A 07

*SMP,VARIOUS

Version: 4.2 (FR)

Imprimé le: 24.08.2020

Travaillé le: 19.11.2019

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

Mettre les personnes en sécurité. Respecter l'auto-protection du premier sauveteur. En cas de contact avec la substance, consulter un médecin. En cas d'exposition, les femmes enceintes doivent consulter un médecin. Les vapeurs peuvent provoquer un état d'hébétéude. Ne pas laisser les personnes exposées sans surveillance.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Maintenir les paupières bien écartées pour rincer toute la surface des yeux et les paupières à l'eau. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après contact avec la peau:

Retirer tout vêtement sali ou éclaboussé par le produit. Laver immédiatement et abondamment à l'eau ou à l'eau et au savon pendant 10 à 15 minutes. En cas de quantités importantes passer immédiatement sous la douche de secours. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après inhalation:

Immobiliser la victime. Prévenir l'hypothermie. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après ingestion:

Si le sujet est conscient, faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après inhalation : Traiter le plus rapidement possible à la cortisone en spray. Risque d'action toxique sur les fonctions reproductives (tératogène, à savoir des fonctions reproductrices des deux sexes). En cas d'exposition, il est conseillé de consulter un spécialiste.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

faible jet d'eau , poudre d'extinction , mousse , gaz carbonique .

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:

jet d'eau .

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de suies en cas de combustion. Produits dangereux de combustion: oxyde d'azote .

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. En cas de fuite, contenir et recueillir le liquide avec un matériau approprié (de la terre par ex.). Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des containers réglementaires et correctement étiquetés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas chasser avec de l'eau. Ramasser par un moyen mécanique et éliminer en respectant la réglementation. Petites quantités: Faire absorber par un produit tel que la diatomite et éliminer en respectant la réglementation. Endiguer les grosses quantités et les pomper dans des récipients adéquats. Aspirer les vapeurs.

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 10002955

EL A 07

*SMP,VARIOUS

Version: 4.2 (FR)

Imprimé le: 24.08.2020

Travaillé le: 19.11.2019

Informations supplémentaires:

Éliminer les sources d'inflammation.

6.4 Référence à d'autres sections

Veillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Veiller à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail. Le produit déversé entraîne un risque élevé de dérapage.

Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion:

Refroidir à l'eau les récipients en danger. En zone fermée, les vapeurs risquent de former avec l'air des mélanges susceptibles d'exploser en présence de sources d'allumage, même dans des conteneurs vides et non nettoyés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers:**

aucun connu .

Conditions de stockage pour les matières incompatibles:

non utilisable .

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage:

Conserver dans un endroit frais à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé. Tenir à l'abri de l'humidité. Protéger des rayons solaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites de l'air sur le lieu de travail:**

N° CAS	Substance	Type	mg/m ³	ppm	E/A	fibre/m ³
108-88-3	Toluène	TLV_FR	76,8	20,0		
108-88-3	Toluène	EU	192,0	50,0		
109-73-9	n-Butylamine	TLV_FR				

Toluène (n° CAS. 108-88-3): La valeur limite d'exposition de l'UE est de 384 mg/m³ (= 100 ppm); résorption cutanée.

Toluène (n° CAS. 108-88-3): La valeur limite d'exposition de l'UE (CE) est de 384 mg/m³ (= 100 ppm); résorption cutanée.

8.2 Contrôles de l'exposition**8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosols. Ranger les vêtements de travail à part. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter absolument toute exposition pour les femmes enceintes.

Équipement de protection individuelle nécessaire:**Protection respiratoire**

Au cas où une exposition par inhalation supérieure à la valeur limite sur le lieu de travail ne pourrait pas être exclue, utiliser un équipement de protection respiratoire approprié. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136.

Type de Filtre recommandé: Filtre anti-gaz ABEK (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 10002955

EL A 07

*SMP,VARIOUS

Version: 4.2 (FR)

Imprimé le: 24.08.2020

Travaillé le: 19.11.2019

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136.

Type de Filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines, particules), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

En cas d'exposition de longue durée ou de forte exposition, porter un appareil de protection respiratoire. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire autonome, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 137.

Respecter les durées de port maximales des appareils de protection respiratoire et observer les instructions du fabricant.

Protection des yeux

lunettes de protection .

Protection des mains

Le port de gants de protection est obligatoire pour toute manipulation du produit.

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en caoutchouc fluoré

Épaisseur du matériau: > 0,7 mm

Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Matériau de gants recommandé : Gants de protection constitués de couches de PE et d'EVOH (4H)

Épaisseur du matériau: > 0,062 mm

Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Attention: en raison des nombreux facteurs d'influence (comme par ex. la température), la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé par les tests.

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. Ne pas déverser de grandes quantités dans les stations d'épuration.

8.3 Informations supplémentaires sur la conception technique du système

Respecter les informations du paragraphe 7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriété: aspect	Valeur:	Méthode:
État physique.....	liquide	
Couleur.....	incolore, sombre	
Odeur		
Odeur	forte	
Limite d'olfactivité		
Limite d'olfactivité	pas de données disponibles	
Valeur de pH		
Valeur de pH	néant	
point de fusion/point de congélation		
Point / intervalle de fusion	néant	
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Point / intervalle d'ébullition	111 °C à 1013 hPa	
Point d'éclair		
Point d'éclair	8 °C	(ISO 13736)
Taux d'évaporation		
Taux d'évaporation.....	pas de données disponibles	
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité		
Limite inférieure d'explosion	env. 1,2 Vol-%	
Limite supérieure d'explosion	env. 7 Vol-%	

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 10002955

EL A 07

*SMP,VARIOUS

Version: 4.2 (FR)

Imprimé le: 24.08.2020

Travaillé le: 19.11.2019

Pression de vapeur

Pression de vapeur: 29 hPa / 20 °C

solubilité(s)

Solubilité dans l'eau.....: pratiquement insoluble

densité de vapeur

Densité relative de gaz/vapeur.....: Pas de données connues.

Densité relativeDensité relative.....: 0,98 (DIN 51757)
(Eau / 4 °C = 1,00)Densité: 0,98 g/cm³ (DIN 51757)**coefficient de partage: n-octanol/eau**

coefficient de partage: n-octanol/eau: Pas de données connues.

température d'auto-inflammabilité

Température inflammatoire: 420 °C (-)

température de décomposition

Décomposition thermique.....: néant

viscosité

viscosité (dynamique).....: 8000 mPa.s à 25 °C

Masse moléculaire

Masse moléculaire: non utilisable

9.2 Autres informations

Aucunes données disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 – 10.3 Réactivité; Stabilité chimique; Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.

D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.4 Conditions à éviter

humidité

10.5 Matières incompatibles

Réagit avec: eau . La réaction s'accompagne de la formation de: n-butylamine .

10.6 Produits de décomposition dangereux

Par l'humidité de l'air, l'eau et protonation: n-butylamine . Pour la teneur en silicones du produit vaut: Des mesures prises à 150 °C et au delà ont montré qu'il se produit une décomposition oxydante qui libère une faible quantité de formaldéhyde.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1 Informations générales**

Les données évaluées pour le produit général ont priorité sur les données des différents composants.

11.1.2 Toxicité aiguë**Évaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Acute toxicity estimate (ATE):ATE_{mix} (Oral(e)): > 2000 mg/kg**Données sur les substances chimiques:****Toluène:**

Voie d'exposition	Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
Oral(e)	DL50: 5580 mg/kg	Rat	ECHA
dermal	DL50: 12400 mg/kg	Lapin	ECHA

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 10002955

EL A 07

*SMP,VARIOUS

Version: 4.2 (FR)

Imprimé le: 24.08.2020

Travaillé le: 19.11.2019

inhalatif (vapeur)	CL50: 28,1 mg/l; 4 h	Rat	ECHA
-----------------------	----------------------	-----	------

11.1.3 Corrosion cutanée/irritation cutanée**Évaluation:**

Peut provoquer une irritation cutanée. En raison d'une forte adhérence à la peau, les symptômes d'une corrosion cutanée ne peuvent pas être exclus en cas de retrait mécanique de la substance.

Données du produit:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
non-corrosif	Corrositex	Par comparaison avec

Données sur les substances chimiques:**Toluène:**

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
irritant	Lapin	ECHA OECD 404

11.1.4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Évaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques:**Toluène:**

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
non irritant	Lapin	ECHA OECD 405

11.1.5 Sensibilisation respiratoire/cutanée**Évaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques:**Toluène:**

Voie d'exposition	Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
dermal	non sensibilisant	Cochon d'Inde; Test de Maximalisation	ECHA OECD 406

11.1.6 Mutagénicité sur les cellules germinales**Évaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques:**Toluène:**

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
négatif	mutation assay (in vitro) cellules de lymphome de souris	ECHA OECD 476
négatif	mutation assay (in vitro) cellules bactériennes	ECHA OECD 471
négatif	chromosome aberration assay (in vivo) rat intraperitoneal; cellules de moelle osseuse	ECHA

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 10002955

EL A 07

*SMP,VARIOUS

Version: 4.2 (FR)

Imprimé le: 24.08.2020

Travaillé le: 19.11.2019

11.1.7 Cancérogénicité**Évaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.8 Toxicité pour la reproduction**Évaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques**Toluène:**

La substance peut éventuellement comporter un risque pour l'enfant à naître.

11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**Évaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques:**Toluène:**

Voie d'exposition	Résultat/Effet	Source
inhalatif	Organes de cible: Système nerveux central Les vapeurs peuvent avoir un effet narcotique.	ECHA

11.1.10 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**Évaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques:**Toluène:**

Organes/tissus cibles en expérimentation animale : système nerveux central

11.1.11 Danger par aspiration**Évaluation:**

Vu les propriétés physico-chimiques du produit, un risque d'aspiration est improbable.

Données sur les substances chimiques:**Toluène:**

Le produit peut présenter un risque d'aspiration pour l'être humain.

11.1.12 Informations toxicologiques supplémentaires

Sous l'action de l'humidité, le produit libère une faible quantité de n-butylamine (109-73-9) qui irrite la peau, les muqueuses et les organes respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Évaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests n'est disponible pour le produit général. L'expérience actuelle montre qu'il n'y a aucune perturbation à craindre pour les stations d'épuration.

12.2 Persistance et dégradabilité**Évaluation:**

Teneur en silicone: Non biodégradable. Dépôt par sédimentation.

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 10002955

EL A 07

*SMP,VARIOUS

Version: 4.2 (FR)

Imprimé le: 24.08.2020

Travaillé le: 19.11.2019

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Évaluation:**

Composants du polymère: Une bioaccumulation est improbable.

12.4 Mobilité dans le sol**Évaluation:**

Teneur en silicone: Insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucunes données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

aucun connu

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****13.1.1 Produit****Recommandation:**

Élimination par incinération dans une installation pour déchets spéciaux. Respecter la réglementation locale.

13.1.2 Emballage contaminé**Recommandation:**

Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur.

13.1.3 N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 – 14.4 Numéro ONU; Nom d'expédition des Nations unies; Classe(s) de danger pour le transport; Groupe d'emballage****Route ADR:**

Estimation: Produit dangereux
14.1 UN N°: 1993
14.2 Proper Shipping Name: Entzündbarer flüssiger Stoff, n.a.g. (enthält Toluol und Methylbutylaminosilan)
14.2 Proper Shipping Name (national): liquide inflammable, n.s.a. (contient du toluène et du méthylbutylaminosilane)
14.3 Classe: 3
14.4 Groupe d'emballage: II

Chemin de fer RID:

Estimation: Produit dangereux
14.1 UN N°: 1993
14.2 Proper Shipping Name: Entzündbarer flüssiger Stoff, n.a.g. (enthält Toluol und Methylbutylaminosilan)
14.2 Proper Shipping Name (national): liquide inflammable, n.s.a. (contient du toluène et du méthylbutylaminosilane)
14.3 Classe: 3
14.4 Groupe d'emballage: II

Transport maritime IMDG-Code:

Estimation: Produit dangereux
14.1 UN N°: 1993
14.2 Proper Shipping Name: Flammable liquid, n.o.s. (containing toluene and methylbutylaminosilane)
14.3 Classe: 3
14.4 Groupe d'emballage: II

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR:

Estimation: Produit dangereux
14.1 UN N°: 1993

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 10002955

EL A 07

*SMP,VARIOUS

Version: 4.2 (FR)

Imprimé le: 24.08.2020

Travaillé le: 19.11.2019

14.2 Proper Shipping Name: Flammable liquid, n.o.s. (containing toluene and methylbutylaminosilane)
 14.3 Classe: 3
 14.4 Groupe d'emballage: II

14.5 Dangers pour l'environnement

Risques pour l'environnement: non
 Marine Polluant (IMDG): non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III):

Liste dans la directive	N° courant dans la liste	Seuil quantitatif 1	Seuil quantitatif 2
LIQUIDES INFLAMMABLES	P5c	5.000 t	50.000 t

Autres directives, réglementations et interdictions:

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII): Ce produit contient plus de 0,1% en poids de toluène. Tenir compte de la version actuelle de l'annexe XVII, entrée 48 du règlement 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

15.3 Indications pour le Statut d'Enregistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après.

Australie: **AICS** (Australian Inventory of Chemical Substances):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Chine.....: **IECSC** (Inventory of Existing Chemical Substances in China):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Philippines.....: **PICCS** (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

États-Unis d'Amérique (USA).....: **TSCA** (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory):

Tous les composants de ce produit sont répertoriés en tant que substances actives ou sont conformes à l'inventaire.

Taiwan: **TCSI** (Taiwan Chemical Substance Inventory):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire des substances. Allgemeiner Hinweis: Remarque générale : la législation sur les substances chimiques de Taïwan exige un indexage en phase 1 pour les substances conformes ou listées TCSI si l'importation ou la fabrication à Taïwan dépasse le seuil quantitatif de 100 kg/an (pour les mélanges, à calculer pour chaque composant). L'importateur ou le fabricant en porte la responsabilité.

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 10002955

EL A 07

*SMP,VARIOUS

Version: 4.2 (FR)

Imprimé le: 24.08.2020

Travaillé le: 19.11.2019

Espace économique européen (EEE) : **REACH** (Règlement (CE) 1907/2006):

Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.

Corée du Sud (République de Corée) : **AREC** (Loi sur l'enregistrement et l'évaluation de produits chimiques: «K-REACH»):

Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation en Corée par le fournisseur mentionné à l'alinéa 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation en Corée par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Produit**

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

WACKER restreint l'utilisation de ses produits dans le corps humain et leur contact avec les fluides corporels ou muqueuses. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de santé sur le site www.wacker.com. WACKER est en droit de se dédire de toute obligation de livraison impliquant la non-observation de sa politique de santé.

16.2 Informations supplémentaires:

Les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente. La présente version remplace toutes les précédentes.

Explication des données concernant la classification SGH (Système Global Harmonisé) :

Repr. 2; H361d : Toxicité pour la reproduction Catégorie 2 (embryotoxique); Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 2; H373 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

STOT SE 3; H336 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (effets narcotiques); Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Skin Irrit. 2; H315 : Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2; Provoque une irritation cutanée.

Asp. Tox. 1; H304 : Danger par aspiration Catégorie 1; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Flam. Liq. 2; H225 : Liquides inflammables Catégorie 2; Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 4; H302 : Toxicité aiguë Catégorie 4; Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B; H314 : Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1B; Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Flam. Liq. 2; H225 : Liquides inflammables Catégorie 2; Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Dam. 1; H318 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1; Provoque de graves lésions des yeux.

Classification	Raisons :
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 (effets narcotiques)	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 (embryotoxique)	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	Méthode de calcul
Liquides inflammables, Catégorie 2	Sur la base de données d'essai.
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	Sur la base de données d'essai.

- Fin de la fiche de données de sécurité -